



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 11 décembre 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix  
 Nombre de membres présents : 10 représentants 15 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

**Délibération n° BS-2024/59**

**Objet : Désignation du référent déontologue élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38 aux employeurs affiliés**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix REY Freddy	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie DELPHIN Maurice
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	ESCARON Dominique MICHALLET Bernard MOREL Véronique
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix DEPINOIS Marc PICHON-MARTIN Bertrand

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie à REY Freddy VIAL Cédric à REY Freddy	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand GUSMEROLI Stéphane à PICHON-MARTIN Bertrand CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix BOIX-NEVEU Arthur à BREYTON Stéphanie BOUZON Elodie DUPRAZ Fabien à MICHALLET Bernard EGO Catherine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix WOLFF Corine à GERIN Anne GUIGUE Gilbert	LAVAL Sylvain à GERIN Anne POZO Jean-Christophe à MICHALLET Bernard
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy à BREYTON Stéphanie HABFAST Claus à ESCARON Dominique BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à ESCARON Dominique

Votants (en voix) : 39  
 Exprimés (en voix) : 39  
 Pour : 39  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Désignation du référent déontologue élu et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38 aux employeurs affiliés**

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, afin de prévoir que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local.

Le CDG 38 propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé et financé par leur cotisation additionnelle.

La saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre du Comité syndical pour une question le concernant. Celle-ci pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :

- Par courrier postal adressé au Référent déontologue élu, 9 Allée Alban Vistel, 69110 SAINTE FOY LES LYON, avec la mention « CONFIDENTIEL »,

- Par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élus » a accès).

Les réponses seront formulées par écrit à l'élu ayant formulé la demande.

Ce conventionnement et cette désignation prennent effet le 1er janvier 2025, et ils pourront être remis en cause à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG 38 avec un préavis de trois mois.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- ***D'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention proposée par le CDG 38, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu »,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2024,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2024**

